

Conseil municipal du 27/07/20

Présents : Nathalie Joëlle Vincent Christine Lydie

Excusés Tom

Absente Aline

Secrétaire Christine

Prochain cm : ordre du jour et affichage Vincent

1) Vote du budget

- Compte d administration 2019 M49

Des erreurs ont été recensées à propos de la sous facturation d'assainissement des Vailhés

- Compte d'administration 2019 M 14

L'eau des Vailhés était facturée à la commune tant que les habitants n'avaient pas installé leur compteur d'eau . Un point a été fait sur toutes les factures et la mise en place des compteurs.

Des demandes d'informations supplémentaires sont parties au SIEL : dates de mise en service des compteurs etc..

Le compte 606-11 possède des factures d'eau trop importantes sur plusieurs années. Elles ont été remontées jusqu'en 2014, un point exact est en cours.

Il faut refaire le point sur les enfants de la commune dans les différentes écoles (Le Bosc, Clermont l'Hérault, Octon , Salasc)

Sont votés les comptes administration M14 et M49 : 4 pour , 1 abstention, 1 absente

- Budget prévisionnel 2020

Tous les habitants ayant des enfants scolarisés doivent être domiciliés à celles... pour bénéficier de la participation de la commune à leur école. Peu importe le mode de domiciliation...hébergement..location etc...

M14 et M49 votés, 5 pour , 1 absente

2) Barrières de sécurité

Clément en a trouvé 20 pour 600 euros environ (plots et port inclus). . si besoin, en attendant livraison , prêt de barrières par la communauté de communes du Lodévois Larzac.

3) Visite du préfet sur site

Présentation du projet par Clément et Joëlle...

- Permis de construire : pour plus de facilité à l'instruction des dossiers les futurs permis peuvent être soumis à l'équipe municipale chargée de l'urbanisme . Ainsi Benoît et Caroline viendront présenter leur permis..
- Accord pour demandes pour avoir des aides financières à la ddtm pour le plui

3) AMF association des maires veut un article...faire un dossier de presse
Plusieurs membres du conseil municipal sont d'accord pour s'en occuper

4) Divers salariés

- Michèle a prolongé son arrêt maladie jusqu'au 14 août..
- Contrat ménage Lydie à partir du 7 septembre
- Contrat CDD de remplacement pour le secrétariat pendant l'absence de Michèle

5 INFOS

Il est rappelé que l'ONF interdit feux et camping sauvage : le montant de l'amende est de 135 euros par personne

Prochain cm: 31 août 16h